



Pv pour excès de vitesse, vice de procédure

Par **pascal**, le **07/07/2009** à **04:30**

Bonjour,rnrnJ'ai ete flashé pour excès de vitesse. J'ai contesté le PV pour vice de procédure car celui ci il indique que je circulais dans le sens inverse. Aujourd'hui, j'ai été condamné par le juge de proximité à payer.rnQue puis je faire ?rnMerci d'avance.rnpascal.

Par **Tisuisse**, le **07/07/2009** à **08:46**

Bonjour,rnrnSi un juge vous a condamné à une amende c'est qu'il n'y avait pas de "vice (et non "visse) de procédure". Il ne vous reste que 2 choix : faire appel de cette décision si vous êtes encore dans les délais (assistance d'un avocat plus que conseillé) ou payer. Pas d'autres solutions.rnrnA mon humble avis, c'était AVANT de contester qu'il aurait fallu que vous veniez sur ce forum, pas après quand les carottes sont déjà cuites.